

# Quelle est la durée de validité d'une attestation d'affiliation CCSS ?

## Réponse courte

L'attestation d'affiliation au **Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)** est un document officiel confirmant l'affiliation active d'un employeur ou d'un salarié au régime luxembourgeois de sécurité sociale. Bien qu'aucune durée légale explicite ne soit inscrite sur le document, la **pratique administrative impose une validité de trois mois** à compter de la date de délivrance — au-delà, une attestation récente est généralement exigée lors de démarches administratives, marchés publics ou contrôles.

En cas de modification de la situation d'affiliation (modification, radiation, suspension), une nouvelle attestation doit être sollicitée immédiatement. L'attestation est délivrée gratuitement via le portail du [CCSS](https://ccss.public.lu) (ccss.public.lu).

## Définition

L'attestation d'affiliation [CCSS](https://ccss.public.lu) confirme que la personne ou l'entité concernée est enregistrée auprès du [CCSS](https://ccss.public.lu), à jour de ses déclarations obligatoires et non suspendue. Elle est requise dans de nombreuses démarches : participation à des marchés publics, contrôles par l'[ITM](https://itm.public.lu) ou le [CCSS](https://ccss.public.lu), conclusion de contrats de sous-traitance, vérification de conformité par des donneurs d'ordre.

## Questions fréquentes

### Comment obtenir l'attestation d'affiliation CCSS ?

Plusieurs canaux : portail [ccss.public.lu](https://ccss.public.lu) (demande en ligne, délivrance immédiate au format électronique), SECULine (employeurs), MyGuichet.lu (assurés individuels), courrier ou guichet (format papier sur demande expresse). L'attestation est délivrée gratuitement.

### Faut-il renouveler l'attestation CCSS en cas de changement ?

Oui, le renouvellement est obligatoire en cas de modification de situation : nouvelle affiliation, radiation ou suspension. Il convient de demander une nouvelle attestation sans attendre lors de tout changement (nouvel effectif, cessation partielle) pour disposer d'un document à jour.

### Qu'est-ce que l'attestation d'affiliation CCSS ?

L'attestation confirme que la personne ou l'entité concernée est enregistrée auprès du [CCSS](https://ccss.public.lu), à jour de ses déclarations obligatoires et non suspendue. Elle est requise pour les marchés publics, contrôles ITM, contrats de sous-traitance et vérification de conformité par des donneurs d'ordre.

### Quel rôle de l'attestation pour les marchés publics au Luxembourg ?

La loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics (art. 59) exige une attestation d'affiliation sociale récente pour la participation aux marchés publics. Les donneurs d'ordre peuvent exiger une attestation récente dans le cadre de leur obligation de vigilance en sous-traitance.

### Quelle conséquence de la production d'une attestation périmée ?

La production d'une attestation périmée peut entraîner le rejet d'un dossier ou l'exclusion d'une procédure administrative. Il est essentiel de présenter une attestation datant de moins de 3 mois lors de toute démarche administrative ou participation à un marché public.

## Quelle est la durée de validité d'une attestation d'affiliation CCSS ?

Aucune durée légale n'est inscrite, mais la pratique administrative impose une validité de 3 mois à compter de la date de délivrance. Au-delà, une attestation récente est généralement exigée lors de démarches administratives, marchés publics ou contrôles.

## Conditions d'exercice

Condition	Règle
<b>Affiliation active</b>	L'employeur ou le salarié doit être affilié au <a href="#">CCSS</a> et non radié
<b>Situation régulière</b>	Déclarations obligatoires à jour (DECAFF, DECSAL) — cotisations non contestées
<b>Validité pratique</b>	<b>3 mois</b> à compter de la date de délivrance (usage administratif, non codifié légalement)
<b>Renouvellement</b>	Obligatoire si modification de situation (nouvelle affiliation, radiation, suspension)
<b>Demandeur</b>	Employeur, salarié ou mandataire dûment autorisé

## Modalités pratiques

Canal	Modalité
<a href="#">ccss.public.lu</a>	Portail <a href="#">CCSS</a> — demande en ligne, délivrance immédiate sous format électronique
<b>SECUline</b>	Accessible aux employeurs disposant d'un accès employeur
<a href="#">MyGuichet.lu</a>	Accessible aux assurés individuels
<b>Courrier / guichet</b>	Format papier possible sur demande expresse

**Contenu de l'attestation** : Identité du demandeur, numéro d'affiliation, date de délivrance, confirmation de l'affiliation active. Aucune mention de durée de validité sur le document — la limite des 3 mois est imposée par les destinataires (acheteurs publics, donneurs d'ordre, administrations).

## Pratiques et recommandations

Présenter une attestation datant de moins de **3 mois** lors de toute démarche administrative, participation à un marché public ou contrôle. Anticiper les délais de délivrance — en pratique, l'attestation est disponible immédiatement via les portails en ligne, mais il faut prévoir le délai de traitement de la demande.

Archiver systématiquement les attestations délivrées avec leur date, et vérifier leur actualité avant toute transmission à un tiers. En cas de changement de situation de l'entreprise (nouvel effectif, cessation partielle), demander une nouvelle attestation sans attendre.

Les donneurs d'ordre peuvent exiger une attestation récente dans le cadre de leur obligation de vigilance en matière de sous-traitance — l'absence d'attestation valide peut entraîner le rejet d'un dossier ou l'exclusion d'une procédure.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 425 et s. CSS</b>	Obligations déclaratives de l'employeur au <u>CCSS</u> — conditions d'affiliation et de régularité
<b>Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics, Art. 59</b>	Exigence d'attestation d'affiliation sociale récente pour la participation aux marchés publics
<b>Art. <u>L.251-1</u> Code du travail</b>	Égalité de traitement dans la gestion des démarches administratives
<b>ccss.public.lu</b>	Portail officiel de délivrance des attestations d'affiliation

La durée de **3 mois** de validité pratique n'est pas codifiée dans la loi — elle résulte des exigences des destinataires (marchés publics, administrations). La production d'une attestation périmée peut entraîner le rejet d'un dossier ou l'exclusion d'une procédure administrative. La mise à jour est immédiate en cas de modification de situation — il suffit de régénérer le document via les portails.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.